II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

BUDGETS

PARLEMENT EUROPÉEN

ARRÊT DÉFINITIF

du budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2009

(2009/456/CE, Euratom)

LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 272, paragraphe 7,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 177,

vu le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes [1],

vu le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2009, définitivement arrêté le 18 décembre 2008 [2],

vu l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière [3],

vu l'avant-projet de budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2009, présenté par la Commission le 2 février 2009,

vu le projet de budget rectificatif n° 2/2009, établi par le Conseil le 26 février 2009,

vu l'article 69 et l'annexe IV du règlement du Parlement européen,

vu la résolution adoptée par le Parlement européen le 22 avril 2009,

---

[1] JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.
[2] JO L 69 du 13.3.2009.
[3] JO C 139 du 14.6.2006, p. 1.

CONSTATE:

Article unique

La procédure prévue à l'article 272 du traité instituant la Communauté européenne et à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique est achevée, et le budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2009 est définitivement arrêté.

Fait à Strasbourg, le 22 avril 2009.

Le président
H.-G. PÖTTERING

ARRÊT DÉFINITIF DU BUDGET RECTIFICATIF Nº 2 DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'EXERCICE 2009

SOMMAIRE

Page

ÉTAT GÉNÉRAL DES RECETTES

C. Effectifs 5

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Section III: Commission 9

— Dépenses 11

— Titre 02: Entreprises 12

— Titre 21: Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) 16

C. **EFFECTIFS**

Section III — Commission

Organismes créés par les Communautés et dotés de la personnalité juridique

Organes décentralisés

Agence ferroviaire européenne

Catégories et grades	Emplois					
	2009		Budget rectificatif nº 2		2009	
	Autorisés dans le budget communautaire		Modifications au tableau des effectifs autorisés		Tableau des effectifs modifié	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD 16						
AD 15				1		1
AD 14						
AD 13						
AD 12						
AD 11						
AD 10		6		1		7
AD 9		23		2		25
AD 8		28		– 3		25
AD 7		3				3
AD 6		9		4		13
AD 5		22		– 8		14
Total grade AD		91		– 3		88
AST 11						
AST 10						
AST 9						
AST 8		1				1
AST 7		1		2		3
AST 6						
AST 5		3		2		5
AST 4		7		– 2		5
AST 3		5				5
AST 2		4		3		7
AST 1		12		– 2		10
Total grade AST		33		3		36
Total général		**124**				**124**
Total des effectifs	**124**				**124**	

Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

Catégories et grades	Emplois					
	2009		Budget rectificatif n° 2		2009	
	Autorisés dans le budget communautaire		Modifications au tableau des effectifs autorisés		Tableau des effectifs modifié	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD16		—		—		—
AD 15		1		—		1
AD 14		2		—		2
AD 13		—		—		—
AD 12		2		1		3
AD 11		3		2		5
AD 10		9		3		12
AD 9		9		—		9
AD 8		19		14		33
AD 7		11		– 6		5
AD 6		14		—		14
AD 5		16		16		32
Total grade AD		86		30		116
AST 11		—		—		—
AST 10		—		—		—
AST 9		—		—		—
AST 8		1		—		1
AST 7		2		—		2
AST 6		5		3		8
AST 5		7		—		7
AST 4		18		4		22
AST 3		3		– 3		—
AST 2		—		2		2
AST 1		8		4		12
Total grade AST		44		10		54
Total général		**130**		**40**		**170**
Total des effectifs	**130**		**40**		**170**	

Entreprises communes européennes

Entreprise commune SESAR

Catégories et grades	Emplois					
	2009		Budget rectificatif nº 2		2009	
	Autorisés dans le budget communautaire		Modifications au tableau des effectifs autorisés		Tableau des effectifs modifié	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD16						
AD15						
AD14				1		1
AD13				1		1
AD12				4		4
AD11						
AD10				2		2
AD9						
AD8				6		6
AD7				5		5
AD6				4		4
AD5				10		10
Total grade AD				33		33
AST11						
AST10						
AST9						
AST8						
AST7						
AST6						
AST5				1		1
AST4						
AST3				2		2
AST2						
AST1				2		2
Total grade AST				5		5
Total général				**38**		**38**
Total des effectifs			**38**		**38**	

SECTION III

COMMISSION

COMMISSION

DÉPENSES

Titre	Intitulé	Crédits 2009		Budget rectificatif nº 2		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01	AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	431 274 845	486 204 845			431 274 845	486 204 845
02	ENTREPRISES	661 343 234	599 408 234			661 343 234	599 408 234
03	CONCURRENCE	89 365 444	89 365 444			89 365 444	89 365 444
04	EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES	11 186 932 534	11 201 717 411			11 186 932 534	11 201 717 411
05	AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL	54 680 222 736	51 476 927 732			54 680 222 736	51 476 927 732
06	ÉNERGIE ET TRANSPORTS	2 737 397 751	2 478 016 089			2 737 397 751	2 478 016 089
07	ENVIRONNEMENT	461 326 617	494 088 767			461 326 617	494 088 767
08	RECHERCHE	4 664 691 451	4 960 143 801			4 664 691 451	4 960 143 801
09	SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET MÉDIAS	1 511 261 271	1 354 654 271			1 511 261 271	1 354 654 271
10	RECHERCHE DIRECTE	370 840 000	365 720 000			370 840 000	365 720 000
11	AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE	984 611 598	897 362 121			984 611 598	897 362 121
12	MARCHÉ INTÉRIEUR	65 419 801	65 366 001			65 419 801	65 366 001
13	POLITIQUE RÉGIONALE	37 912 392 064	24 569 643 256			37 912 392 064	24 569 643 256
14	FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE	130 748 625	105 850 625			130 748 625	105 850 625
15	ÉDUCATION ET CULTURE	1 398 343 073	1 361 386 073			1 398 343 073	1 361 386 073
16	COMMUNICATION	213 154 075	210 444 075			213 154 075	210 444 075
17	SANTÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS	617 002 078	574 749 078			617 002 078	574 749 078
18	ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE	923 429 198	676 944 198			923 429 198	676 944 198
19	RELATIONS EXTÉRIEURES	4 012 930 514	3 575 276 344			4 012 930 514	3 575 276 344
20	COMMERCE	79 521 772	78 014 772			79 521 772	78 014 772
21	DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP)	1 869 356 351	1 679 167 751			1 869 356 351	1 679 167 751
22	ÉLARGISSEMENT	1 079 092 368	1 659 080 862			1 079 092 368	1 659 080 862
23	AIDE HUMANITAIRE	796 716 719	796 716 719			796 716 719	796 716 719
24	LUTTE CONTRE LA FRAUDE	78 351 000	74 151 000			78 351 000	74 151 000
25	COORDINATION DES POLITIQUES DE LA COMMISSION ET CONSEIL JURIDIQUE	186 195 522	186 195 522			186 195 522	186 195 522
26	ADMINISTRATION	969 352 759	974 052 759			969 352 759	974 052 759
27	BUDGET	277 659 904	277 659 904			277 659 904	277 659 904
28	AUDIT	10 561 499	10 561 499			10 561 499	10 561 499
29	STATISTIQUES	132 463 962	100 288 962			132 463 962	100 288 962
30	PENSIONS ET DÉPENSES CONNEXES	1 159 931 000	1 159 931 000			1 159 931 000	1 159 931 000
31	SERVICES LINGUISTIQUES	384 323 911	384 323 911			384 323 911	384 323 911
40	RÉSERVES	933 398 460	324 495 210			933 398 460	324 495 210
	Dépenses D — Total	**131 009 612 136**	**113 247 908 236**			**131 009 612 136**	**113 247 908 236**

COMMISSION

TITRE 02

ENTREPRISES

Objectifs généraux

— Promouvoir la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi.

— Renforcer la compétitivité durable de l'industrie communautaire.

— Accroître l'innovation.

— Promouvoir la croissance des petites et moyennes entreprises.

— Gérer le marché intérieur des biens dans l'intérêt de l'industrie et des citoyens de l'Union européenne.

— Renforcer le secteur spatial et améliorer les technologies de sécurité.

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2009		Budget rectificatif n° 2		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 01	DÉPENSES ADMINISTRATIVES DU DOMAINE POLITIQUE ENTREPRISES	110 810 634	110 810 634			110 810 634	110 810 634
02 02	COMPÉTITIVITÉ, POLITIQUE INDUSTRIELLE, INNOVATION ET ESPRIT D'ENTREPRISE	156 610 000	144 914 850			156 610 000	144 914 850
02 03	MARCHÉ INTÉRIEUR DES BIENS ET DES POLITIQUES SECTORIELLES	142 419 000	136 420 250			142 419 000	136 420 250
02 04	COOPÉRATION — ESPACE ET SÉCURITÉ	251 503 600	207 262 500			251 503 600	207 262 500
	Titre 02 — Total	**661 343 234**	**599 408 234**			**661 343 234**	**599 408 234**

COMMISSION

TITRE 02

ENTREPRISES

CHAPITRE 02 02 — COMPÉTITIVITÉ, POLITIQUE INDUSTRIELLE, INNOVATION ET ESPRIT D'ENTREPRISE

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2009		Budget rectificatif nº 2		Nouveau montant	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 02	COMPÉTITIVITÉ, POLITIQUE INDUSTRIELLE, INNOVATION ET ESPRIT D'ENTREPRISE							
02 02 01	***Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise***	1.1	139 210 000	125 951 950			139 210 000	125 951 950
	Article 02 02 01 — Sous-total		139 210 000	125 951 950			139 210 000	125 951 950
02 02 02	***Compléter les travaux sur la compétitivité, l'innovation et l'esprit d'entreprise***							
02 02 02 01	Compléter les travaux sur la politique de compétitivité industrielle pour l'Union européenne	1.1	3 100 000	2 991 900			3 100 000	2 991 900
02 02 02 02	Compléter et achever les travaux sur le programme pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	p.m.	1 000 000			p.m.	1 000 000
	Article 02 02 02 — Sous-total		3 100 000	3 991 900			3 100 000	3 991 900
02 02 03	***Amélioration de l'environnement entrepreneurial pour les petites et moyennes entreprises (PME)***							
02 02 03 01	Consolidation du marché intérieur — Projet pilote Coopération et regroupement de petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
02 02 03 02	Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le nouvel environnement financier	1.1	p.m.	1 500 000			p.m.	1 500 000
02 02 03 03	Projet pilote — Transmission de compétences par le tutorat dans les petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	p.m.	750 000			p.m.	750 000
02 02 03 04	Erasmus pour les jeunes entrepreneurs	1.1	p.m.	1 000 000			p.m.	1 000 000
02 02 03 05	Action préparatoire — Erasmus pour les jeunes entrepreneurs	1.1	5 000 000	2 100 000			5 000 000	2 100 000
02 02 03 06	Action préparatoire — Procédures et normes harmonisées de cyberactivité entre PME européennes issues de secteurs d'activité connexes	1.1	2 000 000	2 000 000			2 000 000	2 000 000
	Article 02 02 03 — Sous-total		7 000 000	7 350 000			7 000 000	7 350 000
02 02 04	***Small Business Act (SBA)***	1.1	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
	Article 02 02 04 — Sous-total		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.

COMMISSION

CHAPITRE 02 02 — COMPÉTITIVITÉ, POLITIQUE INDUSTRIELLE, INNOVATION ET ESPRIT D'ENTREPRISE *(suite)*

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2009		Budget rectificatif n° 2		Nouveau montant	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 02 05	***Programme d'élargissement pour les petites et moyennes entreprises (PME)***							
02 02 05 01	Programme d'élargissement pour les petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	p.m.	180 000			p.m.	180 000
02 02 05 05	Projet pilote — Mesures de promotion de la coopération et des partenariats entre les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	p.m.	560 000			p.m.	560 000
	Article 02 02 05 — Sous-total		p.m.	740 000			p.m.	740 000
02 02 06	***Projet pilote — Régions de la connaissance***	1.1	p.m.	131 000			p.m.	131 000
	Article 02 02 06 — Sous-total		p.m.	131 000			p.m.	131 000
02 02 08	***Action préparatoire — Destinations européennes d'excellence***	1.1	2 500 000	2 500 000			2 500 000	2 500 000
	Article 02 02 08 — Sous-total		2 500 000	2 500 000			2 500 000	2 500 000
02 02 09	***Action préparatoire — Le rôle à jouer par l'Union européenne dans un monde globalisé***	1.1	p.m.	1 200 000			p.m.	1 200 000
	Article 02 02 09 — Sous-total		p.m.	1 200 000			p.m.	1 200 000
02 02 10	***Projet pilote — Transfert de technologies***	1.1	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
	Article 02 02 10 — Sous-total		p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
02 02 11	***Action préparatoire — Services GMES opérationnels***	1.1	3 000 000	1 000 000			3 000 000	1 000 000
	Article 02 02 11 — Sous-total		3 000 000	1 000 000			3 000 000	1 000 000
02 02 12	***Projet pilote — Faciliter l'accès des artisans et des petites entreprises du bâtiment aux assurances pour encourager l'innovation et la promotion des écotechnologies dans l'Union européenne***	1.1	p.m.	250 000			p.m.	250 000
	Article 02 02 12 — Sous-total		p.m.	250 000			p.m.	250 000
02 02 13	***Action préparatoire — Possibilités d'internationalisation des PME***	1.1	1 500 000	1 500 000			1 500 000	1 500 000
	Article 02 02 13 — Sous-total		1 500 000	1 500 000			1 500 000	1 500 000
02 02 14	***Action préparatoire — Tourisme durable***	1.1	300 000	300 000			300 000	300 000
	Article 02 02 14 — Sous-total		300 000	300 000			300 000	300 000
	Chapitre 02 02 — Total		**156 610 000**	**144 914 850**			**156 610 000**	**144 914 850**

COMMISSION

CHAPITRE 02 02 — COMPÉTITIVITÉ, POLITIQUE INDUSTRIELLE, INNOVATION ET ESPRIT D'ENTREPRISE *(suite)*

02 02 11 ***Action préparatoire — Services GMES opérationnels***

Crédits 2009		Budget rectificatif n° 2		Nouveau montant	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
3 000 000	1 000 000			3 000 000	1 000 000

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la mise en œuvre opérationnelle progressive des services de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) et à mettre en place un service de données de référence. Les données de référence ne sont pas toujours disponibles au niveau des États membres ou ne sont pas harmonisées à l'échelle paneuropéenne. Cela inclut le développement d'interfaces d'accès et d'intégration des données de référence existantes, ainsi que la production de données de référence de base spécifiques qui ne sont pas encore disponibles ou actualisées ou qui ne sont pas suffisamment exactes, ou de données qui devraient être générées au niveau européen (par exemple, modèles de surface, cartes topographiques, orthoimagerie, données thématiques telles que les cartes des sols, etc.). Ce service devrait être organisé en partenariat avec des fournisseurs de données existants (comme les agences nationales de cartographie) et, le cas échéant, avoir des effets positifs tangibles pour les utilisateurs.

Cette action devrait avoir un rôle fédérateur et contribuer à une évolution progressive de tous les services GMES, qui cesseront d'être cantonnés aux activités de recherche pour s'orienter vers l'innovation de marché.

Bases légales

Action préparatoire au sens de l'article 49, paragraphe 6, du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 248 du 16.9.2002, p. 1).

COMMISSION

TITRE 21

DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP)

Objectifs généraux

— La coopération au développement mise en œuvre dans le cadre de la présente ligne est axée sur l'objectif de réduction de la pauvreté et sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), tout en restant compatible avec le développement durable et l'intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale:

  — promouvoir la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales,

  — contribuer à la paix, à la stabilité et à la prévention des conflits.

— Dans ce contexte, la Communauté européenne continuera de s'ériger en centre d'excellence pour la réflexion communautaire sur les politiques de développement et à renforcer l'influence de l'Union européenne sur le programme international en matière de développement. La CE continuera également d'œuvrer à l'entière mise en œuvre du programme d'efficacité de l'aide internationale, notamment par une coordination renforcée avec les États membres et les donateurs internationaux et par la division du travail.

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2009		Budget rectificatif n° 2		Nouveau montant	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
21 01	DÉPENSES ADMINISTRATIVES DU DOMAINE POLITIQUE DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS ACP	301 397 701	301 397 701			301 397 701	301 397 701
21 02	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	715 185 000	662 000 000			715 185 000	662 000 000
21 03	ACTEURS NON ÉTATIQUES DU DÉVELOPPEMENT	216 987 000	160 000 000			216 987 000	160 000 000
21 04	ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES, Y COMPRIS L'ÉNERGIE	143 409 150	142 569 050			143 409 150	142 569 050
21 05	DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL	140 882 500	147 200 000			140 882 500	147 200 000
21 06	COOPÉRATION GÉOGRAPHIQUE AVEC LES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP)	301 239 000	215 200 000			301 239 000	215 200 000
21 07	ACTIONS DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET PROGRAMMES AD HOC	32 579 000	32 579 000			32 579 000	32 579 000
21 08	STRATÉGIE POLITIQUE ET COORDINATION DU DOMAINE POLITIQUE DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS ACP	17 677 000	18 222 000			17 677 000	18 222 000
21 49	DÉPENSES POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE DE PROGRAMMES ENGAGÉES CONFORMÉMENT À L'ANCIEN RÈGLEMENT FINANCIER	—	p.m.			—	p.m.
	Titre 21 — Total	**1 869 356 351**	**1 679 167 751**			**1 869 356 351**	**1 679 167 751**

COMMISSION

TITRE 21

DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP)

CHAPITRE 21 01 — DÉPENSES ADMINISTRATIVES DU DOMAINE POLITIQUE «DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS ACP»

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2009	Budget rectificatif n° 2	Nouveau montant
21 01	DÉPENSES ADMINISTRATIVES DU DOMAINE POLITIQUE DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS ACP				
21 01 01	***Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique Développement et relations avec les États ACP***				
21 01 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité des directions générales du développement	5	54 861 644 (1)		54 861 644 (1)
21 01 01 02	Dépenses relatives au personnel en activité des délégations de la Commission des Communautés européennes relevant du domaine politique Développement	5	80 296 128		80 296 128
	Article 21 01 01 — Sous-total		135 157 772		135 157 772
21 01 02	***Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique Développement et relations avec les États ACP***				
21 01 02 01	Personnel externe des directions générales du développement	5	4 503 155		4 503 155
21 01 02 02	Personnel externe des délégations de la Commission des Communautés européennes relevant du domaine politique Développement	5	30 429 792		30 429 792
21 01 02 11	Autres dépenses de gestion des directions générales du développement	5	6 140 096		6 140 096
21 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations de la Commission des Communautés européennes relevant du domaine politique Développement	5	7 803 072		7 803 072
	Article 21 01 02 — Sous-total		48 876 115		48 876 115
21 01 03	***Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes relevant du domaine politique Développement et relations avec les États ACP***				
21 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services de la direction générale du développement	5	4 005 446		4 005 446

(1) Un crédit de 812 945 EUR est inscrit à l'article 40 01 40.

COMMISSION

CHAPITRE 21 01 — DÉPENSES ADMINISTRATIVES DU DOMAINE POLITIQUE «DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS ACP» *(suite)*

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Crédits 2009	Budget rectificatif nº 2	Nouveau montant
21 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations de la Commission des Communautés européennes relevant du domaine politique Développement	5	69 051 168		69 051 168
	Article 21 01 03 — Sous-total		73 056 614		73 056 614
21 01 04	***Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Développement et relations avec les États ACP***				
21 01 04 01	Instrument de coopération au développement (ICD) — Dépenses pour la gestion administrative	4	32 173 200		32 173 200
21 01 04 03	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	4	1 680 000		1 680 000
21 01 04 04	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement — Dépenses pour la gestion administrative	4	204 000		204 000
21 01 04 05	Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement — Dépenses pour la gestion administrative	4	10 000 000		10 000 000
21 01 04 10	Contribution du FED aux dépenses d'appui administratif communes	4	p.m.		p.m.
21 01 04 20	Dépenses d'appui administratif pour le domaine politique Développement et relations avec les États ACP	4	250 000		250 000
	Article 21 01 04 — Sous-total		44 307 200		44 307 200
	Chapitre 21 01 — Total		**301 397 701**		**301 397 701**

21 01 04 Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»

21 01 04 05 Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement — Dépenses pour la gestion administrative

Crédits 2009	Budget rectificatif nº 2	Nouveau montant
10 000 000		10 000 000

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

— les dépenses d'assistance technique et administrative n'impliquant pas de mission de puissance publique sous-traitée par la Commission dans le cadre de contrats de prestations ponctuelles de services, au bénéfice mutuel des bénéficiaires et de la Commission,

COMMISSION

CHAPITRE 21 01 — DÉPENSES ADMINISTRATIVES DU DOMAINE POLITIQUE «DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS ACP» *(suite)*

21 01 04 *(suite)*

21 01 04 05 *(suite)*

— les dépenses de personnel d'appui (agents contractuels, experts nationaux détachés, agents locaux) en délégation aux fins de la déconcentration de la gestion des programmes vers les délégations de la Commission dans les pays tiers, ainsi que les coûts de logistique et d'infrastructure supplémentaires, comme les coûts de formation, de réunions, de missions, d'informatique et de télécommunications, et de location, directement imputables à la présence dans la délégation d'agents temporaires rémunérés sur les crédits inscrits à ce poste,

— les dépenses d'études, de réunions d'experts, d'information et de publications directement liées à la réalisation de l'objectif du programme.

Les recettes éventuelles provenant de contributions financières des États membres et d'autres pays donateurs, y compris, dans les deux cas, de leurs agences publiques et parapubliques, ou d'organisations internationales destinées à certains projets ou programmes d'aide extérieure financés par la Communauté et gérés pour leur compte par la Commission, en vertu de l'acte de base correspondant, pourront donner lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires. Ces contributions imputées à l'article 6 3 3 de l'état des recettes constituent des recettes affectées conformément à l'article 18, paragraphe 1, point a *bis*), du règlement financier. Les montants inscrits sur la ligne qui se réfère aux dépenses d'appui administratif seront déterminés par la convention de contribution pour chaque programme opérationnel et ne dépasseront pas, en moyenne, 2 % des contributions allouées au programme correspondant pour chaque chapitre.

Ce crédit couvre les dépenses administratives de la ligne budgétaire 21 02 03.

Bases légales

Règlement (CE) n° 1337/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 portant établissement d'une facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement (JO L 354 du 31.12.2008, p. 62).